



**Le KEZAKO de l'IM,
un mail pour en apprendre (beaucoup) sur la mutualité**

Des missions au service de l'innovation en santé

La Sécurité Sociale offre désormais une protection universelle. Avec cette grande avancée, la mutualité a changé d'objectifs pour développer d'une part le domaine de l'assurance prévoyance et d'autre part les œuvres sociales et la démocratisation de l'accès aux soins. Ce deuxième champ d'activité est désigné par "activités du livre III du code de la mutualité". De quoi s'agit-il ? :

- **Une mission d'accessibilité financière aux soins : les réseaux de soins**

Un réseau de soins est un partenariat conclu entre une mutuelle et des professionnels de santé volontaires. Il encadre les tarifs pratiqués sur certaines prestations de santé (optique, soins dentaires, prothèses auditives) et limite le reste à charge des assurés. En échange de tarifs avantageux, les professionnels de santé bénéficient d'une orientation chez eux des assurés par la mutuelle et ces derniers bénéficient d'un tiers payant intégral (ils n'avancent aucun frais).

- **Les innovations médico-sociales : les Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes**

Les Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM) voient le jour à l'initiative des mutuelles soit parce que rien n'est

proposé par l'État, soit parce que l'offre de la médecine libérale est insuffisante. Les SSAM ont créé les premières mutualités maternelles, les premières maisons de retraite, les colonies de vacances et même les premiers centres orthogénistes (autrement dit centres d'interruption volontaire de grossesse) avant la légalisation de l'IVG.

Aujourd'hui les SSAM expérimentent dans la télémédecine ou la santé numérique. Ils constituent le premier réseau sanitaire et social français. On recense près de 3000 SSAM sur les activités suivantes : optique, audioprothèse, établissements et services pour personnes âgées, établissements et services pour les personnes en situation de handicap, centres de santé, établissements hospitaliers, services à domicile et petite enfance.

- **Une mission mutualiste internationale**

Au niveau international, des réseaux et établissements de soins de ce type se sont développés, pour les mêmes raisons qu'en France : répondre à un besoin en termes d'offre de soins ou d'accessibilité financière aux soins. L'organisation de ces structures répond généralement aux caractéristiques suivantes :
une propriété et une gouvernance collective (par exemple entre usagers et/ou médecins) ;
les médecins y travaillent en équipe et sont souvent salariés (contrairement au principe de rémunération à l'acte des médecins libéraux).

Ainsi, les mutuelles ne résument pas à des centres de remboursement. Elles exercent une mission que l'on pourrait qualifier de service public, même si cela n'est pas reconnu par le droit européen, ce que nous verrons dans la prochaine newsletter.

Plongez dans l'univers des actions sanitaires et sociales en écoutant les 3 podcasts suivants :

→ [Charlotte Siney Lange et Jérémie Secher : Le secteur sanitaire et social face à la crise covid](#)

→ [Thierry Beaudet et Jean-Pascal Labille : Crise covid : quelle réponse des mutuelles ?](#)

→ [Jean Pierre Girard : Panorama des coopératives et mutuelles santé dans le monde](#)



Institut Montparnasse

3 Square Max Hymans, 75015, Paris

This email was sent to {{contact.EMAIL}}

You've received this email because you've subscribed to our newsletter.

[Se désinscrire](#)

